

# PATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1896

lontant total	Salaire	moyen	
dės salaires	par an	par journée	Observations
Fr. 23,808,490 "	Fr. 849 52	Fr. 2 87	
41,816,095 "	991 91	3 32	
16,912,431 "	997 43	3 35	
30,063,795 "	1,014 ,	3 37	
2,383,685 "	933 68	3 19	
679,568 "	936 04	3 47	
15,664,064 ,	963 51	3 23	298.1 journées par an.
2,097,389 "	941 50	3 17	296.9 id. id.
9,186,144 "	930 "	3 12	297.7 id. id.
2,585,957 "	894 ,	3 08	289.3 id. id.
1,671,077 "	959 "	3 <sup>°</sup> 26	294.5 id. id.

société propriétaire.

#### OPÉRATION

RECETT

DÉSIGNATION	Caisses communes de prévoyan										
CAISSES.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subvention des provinces							
Caisse de Mons		(1, 730,791 02	11,384 53	2,466							
- Charleroi		627,241 35	13,635 31	2,086							
- Centre	211,405 42	211,405 41	7,235 52	1,448							
_ Liége	H.	607,613 58	(2) 11,460 89	n							
- Namur	я	36,045 88	982 "	550							
- Luxembourg	5,096 76	5,096 76	210 43	113							
Totaux	216,502 18	2,218,194 "	44,908 68	6,663							

Dont fr. 16,536.43 de subventions extraordinaires en vertu de l'article 8 des stat
 Subside de l'exercice 1895 encaissé seulement en 1896.

DÉPEN:

DÉSIGNATION des CAISSES.	Pensions.	Secours.	Autres dépenses	Frais d'admi- nistration		
Caisse de Mons	723,732 30	*		14,020 7		
— · Charleroi	421,237 69	265,387 85	,	14,284 8		
— Centre	457,273 50	(2) 4,363 20		4,214 (		
— Liége	260,376 ,	410,610 32	3	8,713 (		
- Namur	30,529 "	26,585 "	29	2,462 (		
_ Luxembourg	8,921 90	150 ,	n	484 9		
Totaux	1,902,070 39	707,096 37	3	44,180 (		

(1) En dehors des charges des caisses, certaines sociétés minières du pays intervnent pour l'instruction professionnelle des ouvriers et pour l'instruction de l'enfance compte rendu de la Caisse du Couchant de Mons renseigne une somme de fr. 49,10 comme ayant été affectée à l'instruction des enfants d'ouvriers, à des établissemples professionnelle des charbon aux ouvriers et en un subside à une soc de secours.

#### ES CAISSES.

FRANCS).

		Caisses 1	Caisses particulières de secours.										
Autres recettes.	Total.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Total.	général.								
116,056 93	860,698 48	<b>#</b>	379,820 61	379,820 61	1,240,519 09								
44,939 78	687,902 44		646,828 "	646,628 "	1,334,530 44								
44,605 54	476,099 89	76,265 11	76,265 12	152,530 23	629,680 12								
74,624 96	693,699 43	185,538 "	492,064 ,	677,602 ,	1,371,301 43								
9,094 95	46,672 83	21	30,408 52	30,408 52	77,081 35								
874 75	11,391 70	7,263 09	2,476 39	9,739 48	21,046 43								
90,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86								

FRANCS).

Totales des Caisses mmunes.	Caisses particulières de secours.	Total général.	Avoir au 1° janvier 1897 des Caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 1° janvier 1897 de ces Caisses.
37,753 09	379,820 <sup>(1)</sup>	1,117,573 70	2,942,670 94	723,238 96
00,910 39	646,628	1,347,538 39	1,344,757 87	663,512 "
65,850 78	147,465 48	613,316 26	1,514,451 07	467,391 60
79,699 39	685,624 ,	1,365,323 39	2,151,882 24	672,588 "
59,576 35	30,408 52	89,984 87	255,154 93	56,620 ,
9,556 85	8,581 83	18,137 .78	28,121 61	9,491 60
53,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16

ratifications à des veuves remariées. Von compris les dépenses pour le service médical.

#### § 1. — Renseignements statistiques.

De même que nous l'avons fait précédemment, nous avons réuni dans le premier des tableaux précédents, les nombres des exploitations associées, d'ouvriers occupés dans ces établissements et des journées de travail qu'ils y ont faites en 1896, ainsi que les salaires globaux, annuels et journaliers qui s'y rapportent.

L'examen de ces chiffres démontre que, par rapport à 1895, le nombre total des ouvriers a augmenté de 981 unités et celui des journées de 368,338, c'est-à-dire dans une proportion relativement plus forte, puisque le nombre moyen de jours de travail s'est élevé de 296.9 à 298.1.

Le salaire annuel moyen a été de fr. 22,01, et le salaire journalier de fr. 0.06 supérieur à celui de l'année précédente.

Les conditions relativement satisfaisantes de l'industrie charbonnière pendant l'année 1896, constatées par la statistique, ont eu pour conséquence une amélioration nouvelle de la situation des ouvriers mineurs déjà signalée l'année précédente. Cette amélioration s'est accrue en 1896 d'une façon plus marquée encore que pendant les trois années antérieures; elle dépasse même les résultats favorables de 1892.

# § 2. — Recettes et dépenses des caisses communes de prévoyance.

Grâce à l'augmentation générale des salaires, les recettes des caisses communes se sont élevées en 1896 à fr. 2,776,464,77, dépassant ainsi de fr. 46,961,15 celles de 1895. Quant aux dépenses, leur chiffre a atteint fr. 2,653,346,85 et est de fr. 88,456,79 supérieur à celui de 1895. Néanmoins le total des recettes excède encore celui des dépenses de fr. 123,117,92, ce qui a porté à fr. 8,237,038,66 le montant global de l'avoir des caisses au ler janvier 1897.

En 1896 comme en 1895, nous nous trouvons en présence d'une progression de dépenses atteignant à peu près le double de l'augmentation des recettes et ce, bien que ces dernières, à la faveur de salaires de plus en plus élevés, se maintiennent à un niveau particulièrement favorable. Aussi l'avoir des caisses n'a-t-il augmenté, par rapport à l'année précédente, que dans une proportion beaucoup moindre que les années antérieures.

Son rapport aux charges totales qui en 1895, était de 3.25 à 1, n'était plus à la fin de 1896, que de 3.18 à 1.

En 3 ans, il a diminué de 6,5 p. c.

Examinant pour chacune des caisses quel est actuellement ce rapport, et le comparant à ce qu'il était les années précédentes, nous constatons que, la caisse de Mons exceptée, sa diminution est partout marquée; que la caisse de Namur, dont la situation à cet égard était jadis la plus florissante, marche de plus en plus au déficit, et que la caisse de Charleroi est celle dont la situation est le moins stable.

C'est ce qu'indique le tableau ci-après :

7 9 1	1893	1894	1895	1896
	_		-	
Mons fr.	4.08	4.18	4.07	4.07
Charleroi	2.37	2.18	2.12	2.03
Centre	3.63	3.44	3.36	3.24
Liége	3.37	3.66	3.30	3.20
Namur	5.60	5.25	4.96	4.51
Luxembourg .	3.06	3.01	3.10	2.96
Moyenne fr.	3.40	3.33	3.25	3.18

Dans le tableau suivant, nous avons renseigné, d'après l'usage, le résultat final des opérations de chacune de nos caisses communes.

DÉSIGNATION	MON	TANT	DIFFÉRENCES				
CAISSES.	des recettes.	des dépenses.	en plus ou boni.	en moins ou déficit.			
Mons	Fr. 860,698 <b>4</b> 8	Fr 737,753 09	Fr. 122,945 39	Fr.			
Charleroi	687,902 44	700,910 39	27	13,007 95			
Centre	476,099 89	465,850 78	10,299 11				
Liége	693,699 43	679,699 39	14,000 04	n			
Namur	46,672 83	59,576 35	n	12,903 52			
Luxembourg	11,391 70	9,556 85	1,834 85	,			
Totaux	2,776,464 77	2,653,346 85	149,029 39	25,911 47			
Différence en boni.	123,1	117 92	123,117 92				

Les caisses de Charleroi et de Namur ont encore clôturé leurs opérations en déficit. Le boni de la caisse de Mons est resté sensiblement constant, et relativement important, grâce au taux plus élevé de la subvention des exploitants; celui de la caisse du Luxembourg a même quelque peu augmenté. Quant à ceux des caisses du Centre et de Liége, déjà inférieurs en 1895 à ceux de l'exercice antérieur, ils ont encore fortement diminué, l'accroissement des dépenses ayant été de beaucoup supérieur à celui des recettes.

La décomposition de ces dernières par caisse, par catégorie et par tête d'ouvrier des établissements affiliés nous est indiquée dans le tableau suivant qui fait ressortir nettement les différences qui existent entre les diverses caisses.

Recettes par	ouvrier (	en	francs)	).
--------------	-----------	----	---------	----

DÉSIGNATION		CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE.													
DES CAISSES.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'Etat (¹).	Subventions des provinces.	Autres recettes.	TOTAL.	TOTAL 1895.								
Mons	n	26 10	0 41	0 09	4 14	30 71	30 59								
Charleroi	77	14 88	0 32	0 05	1 07	16 32	15 91								
Centre	12 47	12 47	0 43	0 09	2 63	28 09	27 66								
Liége	n	20 49	0 39	27	2 52	23 40	23 62								
Namur	77	14 12	0 38	0 22	3 56	18 28	18 30								
Luxembourg .	7 02	7 02	0 29	0 16	1 20	15 69	15 22								
Moyenne	1 80	18 48	0 37	0 06	2 42	23 13	22 92								
L'année précédente .	1 80	18 17	0 38	0 05	2 52	22 92	я								

<sup>(1)</sup> La répartition du subside de l'État entre les diverses caisses a été faite, comme d'ordinaire, proportionnellement au nombre des ouvriers des établissements affiliés et au montant des charges de chacune d'elles.

Ainsi qu'il était aisé de le prévoir, il ressort de ces chiffres qu'il y a eu accroissement de recettes par suite du relèvement des salaires, et que cet accroissement a été suffisant pour compenser et au delà la diminution constatée sur les recettes diverses.

Nous croyons utile de rapprocher de ces chiffres, d'après la même unité, le montant des charges de chaque caisse.

#### Au 31 décembre 1896, elles s'élevaient

pour la	caisse de	Mons		à fr.	25,83
	de	Charle	roi .	à fr.	15.74
27	du	Centre		à fr.	27.56
22	de	Liége		à fr.	22.68
, ,,	de	Namur		à fr.	22.18
"	du	Luxen	bourg	à fr.	13.07
	et po	our l'ens	semble	à fr.	21.60

Il résulte de ce qui précède, que si, pour l'ensemble des caisses communes, les recettes par tête d'ouvrier ont augmenté de fr. 0.21, les charges ont crû dans une plus forte proportion et que leur accroissement par rapport à l'année 1895, est de fr. 0.67.

Toutes les caisses y ont contribué à peu près dans la même mesure. Celles de Namur et de Luxembourg seules font exception, en renseignant par tête une charge beaucoup plus considérable qu'auparavant, ce qui est dû pour la première, à une diminution importante du nombre des ouvriers et pour la seconde à une augmentation relativement considérable des charges.

Dans le tableau qui va suivre figurent, d'après la nature des secours qu'elles reçoivent, le nombre des personnes pensionnées ou secourues par chacune des caisses communes, ainsi que le montant global des sommes allouées en pensions et secours. Nous en avons déduit, par caisse et par tête, les chiffres moyens des allocations accordées à chaque catégorie d'assistés.

		N(	OMBRE DE	PERSONNES	s secouru	ES.	
DÉSIGNATION  DES  PERSONNES SECOURUES.	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liége.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.
1º Pensions viagères.							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler	1,398	485	958	809	48	39	3,7
b) Veuves d'ouvriers morts par acci- dent et d'ouvriers mutilés inca- pables de travailler	1,133	672	335	611	93	16	2,8
c) Parents d'ouvriers morts par accident.	42	31	241	33	6	7	9
d) Ouvriers vieux et infirmes	1,366	(1) 1,602	827	(2) 2,702	4	13	6,5
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	419	122	684		*		1,9
Ensemble	4,358	2,912	3,045	4,155	151	75	14,6
2º Pensions temporaires.				PL SE	The state of		
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués	1,072	927	10	351	42	12	2,4
g) Ouvriers blessés; parents d'ou- vriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant	77	1,458	( <sup>8</sup> ) 15	28	143	3	1,0
Ensemble	5,430	5,297	3,070	4,534	336	90	18,
	Second Production						

<sup>(1)</sup> Dont 280 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme globale de fr. 27,465

<sup>(2)</sup> Dont 1,455 ouvriers infirmes au-dessous de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.

<sup>(3)</sup> Veuves remariées.

														46						
			M	ONTANT D	ES	PENSIONS	ET	DES SE	cou	Rs.				DI	es pe	NSION	OYENN S ET PERSO	DES .S	ECOUP	IS
Mons.		Charleroi.		Centre.		Liége.		Namur.		Luxembourg.		Ensemble.		Mons.	Charleroi.	Centre.	Liége.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.
Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
958	57	103,985	91	165,962	00	140,028	00	11,120	60	5,244	40	719,298	88	209	214	173	173	231	134	192
376	68	141,980	08	46,425	50	93,912	00	17,025	00	2,187	50	462,406	76	142	211	138	154	183	137	162
157	90	4,331	44	25,863	00	4,500	00	1,080	00	435	00	42,367	34	147	140	107	136	180	62	112
344	39	148,527	87	159,525	00	406,524	00	480	00	625	00	907,026	26	140	93	193	150	120	48	129
133	17	3,122	36	58,946	00	n		33		n		92,601	53	73	25	86	n	n	77	75
370	71	401,947	66	456,721	50	644,964	00	29,705	00	8,491	90	2,223,700	77	156	138	150	155	197	101	151
61	59	46,755	43	552	00	21,936	00	1,304	00	430	00	112,839	02	39	50	55	62	31	36	47
31		237,922	45	4,363	20	4,086	32	26,105	00	150	00	272,626	97	27	163	290	146	182	50	165
32	30	686,625	54	461,636	70	670,986	32	57,114	00	9,071	90	2,609,166	76	133	130	150	148	170	101	139
								10-11										-		

Sous réserve des observations que nous avons déjà présentées dans notre précédent rapport, nous constatons pour 1896, une nouvelle augmentation générale du nombre des personnes pensionnées et secourues. Elle se chiffre par 539 unités, dont 531 pensions viagères se répartissant comme suit :

150 à des ouvriers mutilés incapables de travail; 313 à des ouvriers vieux et infirmes; 93 à des veuves de vieux ouvriers;

soit ensemble 556 personnes, dont il faut déduire par extinctions non remplacées :

10 pensions à des veuves d'ouvriers victimes d'accidents de travail, et

15 à des parents de la même catégorie d'ouvriers.

Le nombre des pensions temporaires est descendu de 2498 à 2414, et 92 personnes de plus qu'en 1895, ont reçu des secours extraordinaires.

Les augmentations précitées se constatent dans toutes les caisses, sauf à Namur où il y a une diminution du nombre des pensionnés (336 au lieu de 341). — Ce sont les caisses de Mons et du Centre qui accusent les plus fortes augmentations.

Les moyennes générales des taux des pensions et secours n'ont guère varié, ce qui n'a rien de surprenant, puisque les tarifs n'ont reçu aucune modification.

Nous consignons dans le tableau ci-après les chiffres globaux des augmentations et des diminutions du nombre de personnes secourues par chacune de nos caisses, ainsi que les variations très minimes des moyennes des pensions et secours.

CAISSES	Nombre d'ouvriers pensionnés où secourus.				Moyenne des pensions et des secours.				Nombre proportionnel des ouvriers pensionnés et secourus en 1896
CAISSES	1896	1895	En plus	En moins	1896	1895	En plus	En moins	par rapport à celui des affiliés pendant la période de 1887-1896.
Mons	5,430	5,211	219	n	Fr. 133	Fr. 133	Fr.	Fr.	°/ <sub>0</sub> 19,8
Charleroi	5,297	5,232	65	n	130	128	2	26	13.8
Centre	3,070	2,927	143	37	150	150	32	п	19.1
Liége	4,534	4,429	105	79	148	147	1	27	16.1
Namur	336	341	79	ō	170	161	9	79	12.5
Luxembourg .	90	78	12	n	101	112	n	11	14.6
Sur l'ensemble	18,757	18,218	544	5	139	138	n	л	16.5

Comme nous l'avons déjà fait les années antérieures, nous avons séparé, dans le tableau qui va suivre, les secours accordés par les caisses communes à la suite d'accidents de travail, de ceux dont elles font bénéficier les ouviers invalides et vieux et leurs veuves.

Ces renseignements empruntent à la prochaine discussion du projet de loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, un surcroît d'intérêt.

Ils nous montrent que les caisses, tout en augmentant sans cesse les allocations qu'elles affectent à secourir les victimes d'accidents, ne cessent de développer et d'accroître les secours accordés, par la plupart d'entre elles dans une très large mesure, aux ouvriers vieux et infirmes et à leurs veuves.

En deux ans, le nombre des personnes pensionnées de cette catégorie a passé de 6830 à 7745, soit une augmen-

tation de 915 ou près de 12 %. Quant aux sommes qui leur étaient allouées, elles ont augmenté de fr. 128.891,38.

Toutes les caisses ont contribué à ce mouvement, mais ce sont surtout celles de Mons et du Centre qui l'ont dans ces derniers temps, développé dans la plus large mesure; la caisse de Liége les avait, il est vrai, depuis longtemps devancé dans cette voie.

DÉSIGNATION DES SECOURS.	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liége.	Namur.	Luxem- bourg.	ENSEMBLE.
Argent	244,378 72	344,694 83	147,465 48	406,351	15,185 59	3,328 53	1,161,404 15
Médicaments	12,338 31	98,651 45	7	163,479	5,780 63	n	280,249 34
Charbon et divers.	32,269 93	61,394 96	п	22,132	1,999 20	n	117,796 09
Médecins	90,833 65	141,886 76	7	93,662	7,443 10	5,253 30	339,078 81
Totaux	379,820 61	646,628 ,	147,645 48	685,624	30,408 52	8,581 83	1,898,528 44

<sup>(1)</sup> Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme globale de fr. 49,108 69 à titre de subside, à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.

(2) Pour Charleroi, on a réparti également aux trois dernières rubriques, une somme de fr. 18,759 69 dépensée en frais d'hôpitaux.

(4) Pour la caisse de Luxembourg, les frais de médicaments sont confondus avec ceux des médecins.

	Monta	nt des seco	urs par têt	e d'ouvrier	affilié.
CAISSES.	Argent.	Médica- ments.	Divers.	Hono- raires des médecins.	TOTAUX.
Mons	Fr. 8 73	Fr. 0 44	Fr. 1 15	Fr. 3 24	Fr. 13 56
Charleroi	8 18	2 34	1 46	3 36	15 34
Centre	8 70	,70	n		8 70
Liége	13 70	5 51	0 75	3. 17	23 13
Namur	5 95	2 26	0 78	2 92	11 91
Luxembourg	4 58		*	(1) 7 24	11 82
Ensemble	9 68	2 33	0 98	2 82	15 81

<sup>(1)</sup> Y compris les médicaments.

<sup>(3)</sup> Le service médical du Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours, lesquelles se bornent à accorder des secours pécuniaires aux ouvriers blessés et nécessiteux.

Si, à la susdite somme de fr. 15.81 nous ajoutons, d'après la même base, le montant des pensions et secours alloués par les caisses communes de prévoyance, soit fr. 21.74, nous obtenons un total de fr. 37.55 correspondant très sensiblement à 3.9 % du gain annuel moyen de l'ouvrier.

Dans ces dépenses, les retenues sur salaires ne figurent que pour fr. 485,568.38, soit un peu plus de 10 %. Le reste provient, à concurrence de plus de 85 %, des subventions des exploitants, et pour le surplus, des intérêts de l'avoir.

La production de nos charbonnages en 1896, ayant été de 21,252,370 tonnes, c'est donc de fr. 0.2038 à la tonne qu'a été grevé le prix de revient du chef des subventions accordées et des retenues opérées en vue des pensions et secours alloués tant par les caisses communes que par les caisses particulières; 2 c. 28 proviennent de retenues sur salaires et 18 c. 10 sont prélevés sur les autres frais qui entrent dans le prix de revient global de l'exploitation de la houille.

On sait (1) que le prix de revient pour 1896, a été de fr. 8.99 à la tonne dont fr. 5.55 de salaires, et que le bénéfice général à la tonne n'a pas dépassé fr. 0.51.

#### § 4. Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

Le nombre total des accidents déclarés en 1896 aux caisses communes de prévoyance a été de 375. 117 personne sont été tuées et 258 grièvement blessées.

<sup>(1)</sup> Statistique des mines, etc., pour l'année 1896, par Ém. Harzé, p. 16.

Comparés aux chiffres correspondants des années antérieures, ces résultats permettent de constater une diminution du nombre total d'accidents et surtout un abaissement notable du chiffre des ouvriers tués qui est descendu à 0.97 %... Il est de loin le plus bas qui ait été atteint pendant la dernière période quinquennale.

C'est ce que fait ressortir le tableau suivant :

		L. Yillin	NOMBRE		Signal of
ANNÉES.	d'accidents.	de tués. de blessés.		de victimes.	d'ouvriers affiliés.
1892	366	325	214	539	116,420
1893	380	132	250	382	114,697
1894	415	163	267	430	117,359
1895	389	142	248	390	119,063
1896	375	117	258	375	120,044
Non	ibres propoi	rtionnels p	ar 1,000 ou	vriers affi	liés.
1892	3.1	2,8	1.8	4.6	1,000
1893	3.3	1.2	2.1	3.3	1,000
1894	3.5	1.4	2.3	3.7	1,000
1895	3.3	1.2	2.1	3.3	1,000
1896	3.12	0.97	2.15	3.12	1,000

La statistique dressée par l'Administration des mines, renseigne pour la même année 1896, 288 accidents, ayant causé la mort de 136 personnes et des blessures graves à 166 autres.

Nous avons déjà, dans notre précédent rapport, indiqué les motifs des différences qui existent entre ces renseignements.

#### § 5. Renseignements rétrospectifs.

Nous terminerons ce rapport, comme d'ordinaire, par trois tableaux d'ensemble, faisant connaître quelle a été pendant la dernière période décennale, l'importance du mouvement des caisses communes de prévoyance et des caisses particulières de secours et indiquant en outre pour chacune des caisses communes, les nombres d'ouvriers des établissements qui y sont affiliés.

Il est aisé, en y jetant un coup d'œil, de se rendre compte des développements qu'ont pris ces institutions pendant la dite période.

Le nombre des ouvriers a augmenté en 10 ans de 20 %. Le chiffre total des dépenses a crû dans une proportion bien plus grande encore; il a passé de fr. 3,344,084.47 à fr. 4,551,875.29.

Rien que du chef des caisses communes, les subventions des exploitants ont presque doublé; leur part contributive dans l'alimentation des caisses particulières qui était de fr. 1,209,167.99 en 1887, s'élève à fr. 1,627,662.64 pour 1896.

Ce nonobstant, et malgré une série d'années peu prospères, l'avoir qui atteint aujourd'hui la somme de 8 millions 237.038.66 francs, s'est accru en 10 ans, de 2 millions 328,524.70 francs.

Quant au nombre de personnes secourues qui était en 1887 de 14,263, il est maintenant de 18.757.

#### NOMBRE D'OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS.

années	Mons.	Charleroi.	Centre.	Liége.	Namur.	Luxembourg.	ENSEMBLE.
1887	25,470	34,079	14,349	24,189	2,089	689	100,865
1888	26,750	34,216	14,666	<b>2</b> 5,532	2,372	569	104,105
1889	28,160	36,394	14,913	26,907	2,484	542	109,400
1890	29,656	39,003	16,047	28,812	3,135	551	117,204
1891	29,615	37,393	16,708	29,724	3,255	570	117,265
1892	27,355	39,487	16,619	29,437	2,930	592	116,420
1893	26,377	39,136	16,581	29,338	2,694	571	114,697
1894	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
Période 1887-1896	27,436	38,456	16,082	28,205	2,684	618	113,642

		reference	F	RECETTES DI
		CAISS	ES COMMUNES	DE PRÉVOYAN
ANNÉES	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subventions des provinces.
1887	250,268 53	1,155,470 88	44,558 71	9,800 »
1888	275,035 77	1,237,442 56	44,643 34	9,800 »
1889	334,007 53	1,377,108 06	44,474 99	9,800 »
1890	460,692 68	1,831,107 60	44,770 08	9,800 »
1891	414,649 13	1,989,828 87	44,306 37	9,800 »
1892	215,224 39	2,155,089 88	45,200 86	9,791 »
1893	193,955 90	1,985,339 08	45,208 08	9,791 »
1894	206,405 34	2,111,823 01	44,971 52	9,755 »
1895	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 »
1806	216,502 18	2,218,104.00	44.008 68	6,663 »

#### DÉPENSES DE

ANNÉES	Pensions.	Secours.	Autres dépenses.	Frais d'administra- tion.
1887	1,382,011 98	511,029 70	(5) 7,176 »	47,563 o8
1888	1,399,562 89	530,578 20	836 27	42,813 47
1889	1,421,704 72	545,372 76	2,442 63	42,348 20
1890	1,477,521 53	545,164 86	113 02	42,502 39
1891	1,504,204 29	578,338 37	13,737 01	43,884 »
1892	1,577 614 65	598,342 75	>>	43,614 64
1893	1,703,195 40	621,240 75	»	46,857 93
1894	1,756,005 44	630,209 05	(6) 1,760 »	53,069 77
1895	1,840,886 41	672,373 80	1,178 »	50,451 85
1896	1,912,070 39	697,096 37	>>	44,180 09

<sup>(1)</sup> Compris fr. 5,525 99 en plus-value des titres de la caisse du Centre et deux legs à caisse de Liége, s'élevant ensemble à 52,000 francs.

<sup>(2)</sup> Compris fr. 171,643 35 en plus-value de titres.

<sup>(3)</sup> Compris fr. 31,178 99 en plus-value de titres.

#### CAISSES (en francs).

		CAISSES I	TOTAL		
Autres recettes.	TOTAL	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	TOTAL	GÉNÉRAI.
310,647 60	1,770,745 72	274,021 12	1,209,167 99	1,483,189 11	3,253,943 83
) 414,005 37	1,980,947 04	277,568 52	1,483,609 12	1,761,177 64	3,742,124 68
266,828 96	2,032,218 96	281,979 35	1,266,963 14	1,548,942 49	3,581,161 45
277,616 68	2,624,077 04	354,970 »	1,488,834 69	1,843,804 69	4,467,881 73
257,495 29	2,716,079 66	356,409 96	1,561,895 21	1,918,305 17	4,634,384 83
288,227 60	2,713,533 73	321,208 64	1,693,579 01	2,014,787 65	4,728,321 38
289,263 40	2,523,537 46	257,450 38	1,550,467 39	1,807,917 77	4,331,455 23
300,106 28	2,673,061 15	256,607 06	1,550,647 28	1,807,254 34	4,480,315 49
299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86

#### X CAISSES (en francs).

Total des	Caisses particulières de secours.	Total général	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses.
1,947,780 76	1,496,303 71	3,344,084 47	5,908,513 90	1,832,088 28
1,973,790 83	1,481,817 14	3,455,647 97	5,915,670 11	1,865.734 69
2,011,868 31	1,521,091 31	3,532,959 62	5,936,020 76	1,963,179 79
2,065,301 80	1,804,515 73	3,869,817 53	6,494,766 »	2,042,994 71
2,140,164 27	1,900,607 13	4,040,771 40	7,071,095 »	2,026,564 44
2,219,572 04	2,034,215 28	4,253,787 32	7,565,046 78	2,180,340 58
2,371,294 13	1,845,663 44	4,216,957 57	7,717.290 11	2,266,816 91
2,441,044 26	1,849,947 22	4,290,991 48	7,949,307 »	2,390,219 55
2,564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31
2,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16

Compris fr. 14,004 36 en plus-value de titres.

Frais de succession.

Moins-value sur titres de la caisse du Centre.

#### CHAPITRE II

#### OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE ET DES CAISSES DE SECOURS

### CAISSE DE MONS (1).

Le nombre des établissements associés qui était de 18, à la fin de 1895, a, par suite de la fusion de la Société des Vingt-Quatre Actions avec celle du Rieu-du-Cœur et de la cessation des travaux du charbonnage de Ciply, été réduit, en 1896, à 16, à savoir :

14 sociétés charbonnières y compris le Levant de Mons, inactif.

L'État belge, pour les chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain.

Un entrepreneur de transports par chevaux.

D'après les déclarations transmises par les affiliés :

Le nombre des ouvriers occupés en	
1896, a été de	28,002
Celui des journées de travail, de	8,288,810
Le montant des salaires, de fr.	23,808,490 50
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier,	
de	849 52
Son salaire moyen journalier, de	2 87

<sup>(1)</sup> Rapporteur, M. Dejaer.

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec le résultat des cinq années antérieures.

NOMB		OMBRE	MONTANT	SALAIRE MOYEN		
ANNÉES	d'ouvriers.	de journées.	des	annuel.	journa- lier.	
1891	29,615	8,984,242	Fr. 30,237,160	Fr. 1,031 52	Fr. 3 36	
1892	27,355	8,295,126	24,106,625	881 73	2 91	
1893	26,377	7,729,102	21,618,458	819 60	2 80	
1894	27,198	8,086,138	23,160,806	851 56	2 86	
1895	27,449	8,105,051	23,028,578	837 80	2 84	
Moyennes	27,599	8,239,932	24,430,325	885 19	2 96	
1896	28,002	8,288,810	23,808,490	849 52	2 87	

Par rapport à l'exercice 1895, il y a, en 1896, augmentation de :

553, dans le nombre des ouvriers;

183.759, dans celui des journées;

fr. 779.912,00 dans la somme dépensée en salaires;

fr. 11.72 dans le salaire moyen annuel;

fr. 0.03 dans le salaire moyen journalier;

Comparé à la moyenne de la période quinquennale précédente, le salaire journalier de 1896 est inférieur de fr. 0.09, ce qui, à raison de 296 jours de travail (chiffre de 1896) correspond à une diminution de frs 26.64 pour le salaire annuel.

# A. — Caisses communes de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite).

Pendant l'exercice de 1896, les recettes ont été de fr. 860,698,48 se décomposant dans les trois postes suivants:

Sommes versées par les patrons:  Cotisation à la caisse des accidents fr. 476,169 81  id. id. de retraite . 238,084 78  Subvention extraordinaire (art. 8 des	
statuts)	730,791 02
Subsides:	
État	)
Intérêts des capitaux placés et divers	13.850 53 116.056 93
fr.	860.698 48
Les dépenses, pendant le même exercice, se à la somme de fr. 737,753.09 à savoir :	sont élevées
Pensions et secours : Caisse des accidents fr. 501.854 74	
Caisse de retraite :  Vieux ouvriers . fr. 191.344 39  Veuves de vieux	
ouvriers 30.533 17	
Frais d'administration fr	723.732 30
fr	737.753 09

Dans leurs assemblées générales extraordinaires du 11 juin 1895 et du 9 juin 1896, les industriels affiliés ont modifié les articles 20 et 21, de manière à rendre impossible l'interprétation dont il s'agit.

Un arrêté royal du 14 juillet 1896 a sanctionné les changements apportés aux statuts.

L'avoir social était, en 1892, de fr. 2,378,140.27 se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Il s'est accru d'année en année, des excédents indiqués dans les tableaux précédents; et il est devenu successivement.

ANNÉES.			CAISSE DES ACCIDENTS.	CAISSE DE RETRAITE.	Ensemble.	
1892				Fr. 2,048,093 45	Fr. 330,046 82	Fr. 2,378,140 27
1893				2,129,611 47	401,798 34	2,531,409 81
1894.		-		2,222,880 99	471,876 64	2,694,757 63
1895.				2,308,960. 97	510,764 58	2,819,725 55
1896.				2,397,069 87	545,601 07	2,942,670 94

Les trois tableaux ci-après donnent la répartition des pensions en viagères et temporaires, le nombre des pensions et leur montant pour chacune des deux caisses, pendant la période 1891 à 1896, ainsi que leur détail pour les années 1895 et 1896.

## a) Répartition des pensions.

	PENSION	S VIAGÈRES.	PENSIONS TEMPORAIRES.		
ANNÉES.	Nombre.	Nombre. Montant.		Montant.	
1891	3,111	Fr. 480,510 09	948	Fr. 37,265 94	
1892	3,535	529,635 91	974	38,534 31	
1893	3,761	589,311 18	968	39,686 70	
1894	3,924	609,402 78	1,003	39,016 26	
1895	4,156	651,653 96	1,055	42,004 81	
Moyennes	3,697 4,358	570,902 78 681,870 71	990	49,127 00 41,861 59	
300	1,000	001,010 ,11	1,072	11,001 00	

## b) Nombre et montant des pensions.

NOMBRE DE PERSONNES PENSIONNÉES			MONTANT DES PENSIONS						
ANNÉES.	Caisse des accidents.	Caisse de retraite,	Total.	Caisse des accidents.	Caisse de retraite.	Total.	par personne.		
1891	77	7	4,059	Fr.	Fr.	Fr. 517,776 03	Fr. 127 56		
1892	3 405	1,104	4,509	448,581 81	119,588 41	568,170 22	126 "		
1893	3,428	1,301	4,729	464,111 76	158,886 12	622,997 88	131 74		
1894	3.476	1,451	4,927	469,665 81	178,753 90	648,419 04	131 60		
1895	3,565	1,646	5,211	485,422 16	208,236 61	693,658 77	133 11		
Moyennes.	,		4,687	,	n	610,204 39	130 19		
1896	3,645	1,785	5,430	501,854 74	221,877 56	723,732 30	133 28		

### c) Détail des pensions en 1895 et 1896.

PEF			SIONNÉS.	MONTANT DES PENSIONS.		
halra.	RSONNES SECOURUES.	1895.	1896.	1895.	1896.	
	A. — Pensions viagères.			Fr.	Fr.	
Caisse des accidents.	Ouvriers mutilés, incapables de travailler	1,316	1,398	274,552 56	292,958 57	
desac	Veuves d'ouvriers, ayant péri par accident	1,147	1,133	162,494 50	160,876 68	
Caisse	Vieux parents d'ouvriers tués	47	42	6,370 29	6,157 90	
	B. — Pensions temporaires.  Enfants et orphelins	1,055	1,072	42.004 81	41,861 59	
1-1/1	Vieux ouvriers	1,285	1,366		191,344 39	
Gaisse de retraite.	Veuves de vieux ouvriers	361	419	26,513 11	30,533 17	
	Totaux	5,211	5,430	693,658 77	723,732 30	

#### B. — Caisses particulières de secours.

Contrairement à ce qui a été dit dans les comptes rendus des années précédentes, plusieurs charbonnages ont maintenu les retenues sur les salaires, au profit des caisses particulières statutaires. Au surplus, ainsi que je l'ai fait remarquer, les statuts de la caisse de prévoyance du Couchant de Mons ne stipulent rien au sujet du mode d'alimentation des dites caisses qui ont été rendues obligatoires par l'art. 6.

Le tableau suivant fait connaître le montant des dépenses des caisses particulières statutaires, ainsi que le détail de ces dépenses, pendant l'année 1896 et pendant les cinq années antérieures.

	MONT	ANT DES SECO	Honoraires	1-3		
ANNÉES.	Argent (1).	Médicaments.	Charbon et objets divers.	des médecins.	DÉPENSES TOTALES.	
1891	Fr. 292,967 13	Fr. 16,126 60	Fr. 20,858 45	Fr. 92,351 70	Fr. 422,303 88	
1892	315,724 42	20,794 89	22,627 69	92,346 20	451,493 20	
1893	216,516 75	13,608 98	18,782 42	91,530 03	340,438 18	
1894	213,308 41	12,492 85	22,014 11	89,445 46	337,260 83	
1895	221,664 37	11,250 73	31,855 69	91,289 55	356,060 34	
Moyennes.	252,036 22	14,854 81	23,227 67	91,392 59	381,511 29	
1896	244,378 72	12,338 31	32,269 93	90,833 65	379,820 61	

<sup>(1)</sup> Non compris les sommes consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours. Les frais nécessités par l'hôpital du Grand-Hornu réservé aux blessés du charbonnage, sont compris.

Outre les sommes inscrites dans la première colonne du tableau ci-dessus, les sociétés font des allocations diverses. Celles-ci se sont élevées, en 1896, à la somme de fr. 49,108.69, se décomposant comme suit :

Subsides pour l'instruction des enfants d'ouvriers fr.	23,842 39
id. aux Petites-Sœurs des pauvres de Jemappes.	5,154 00
id. à l'hôpital de Frameries	3,900 00
Charbon distribué gratuitement aux ouvriers	10.212 30
Subside à une caisse non statutaire	6,000 00
fr.	49,108 69

Le nombre des personnes secourues par les caisses particulières statutaires était donné précédemment dans les rapports annuels de la commission administrative de la caisse commune de prévoyance. Il a été reconnu que les relevés n'étaient pas toujours faits avec exactitude. En outre, au nombre des personnes secourues, figuraient celles qui ne l'avaient été que pendant un jour ou deux; et les chiffres prêtaient à des interprétations fantaisistes sur les dangers auxquels les ouvriers mineurs sont exposés. Il eût fallu établir des catégories de personnes secourues, et la commission, jugeant que le travail statistique à exécuter en conséquence, serait long et sujet à erreurs, a préféré ne plus publier les renseignements en question.

## CAISSE DE CHARLEROI (1).

Le nombre des sociétés affiliées à la caisse de prévoyance de Charleroi, est tombé au cours de la précédente année, de 38 à 36. Cette réduction, plus apparente que réelle, résulte de la fusion des écritures amenée par l'absorption des charbonnages de Bonne-Espérance à Montigny-sur-Sambre et d'Appaumée Ransart à Ransart respectivement par la Société anonyme du Bois Communal de Fleurus et la Société anonyme des Houillères-Unies du Bassin de Charleroi.

Comme précédemment sept compagnies charbonnières qui avaient ci-devant adhéré aux statuts ont cessé leurs opérations. La caisse a continué à faire face aux obligations qu'elles ont contractées pendant la période de leur activité.

Le nombre global d'ouvriers employés en 1896 dans les mines du ressort de la caisse de Charleroi s'est élevé à 42.157. Comparé au chiffre correspondant de l'année 1895, ce nombre accuse une augmentation de 267, soit de 0.6 %.

Ce personnel a touché en salaires la somme de fr. 41,816,094,63 pour 12,601,588 journées de travail.

Il résulte de ces chiffres que le salaire moyen annuel s'est élevé à fr. 991.91 en 1896, ce qui correspond à une majoration de fr. 32.28 relativement à celui de l'année 1895 qui n'avait atteint que fr. 959.63.

<sup>(1)</sup> Rapporteur M. Smeysters.

Cette augmentation représente 3.36 % des salaires payés pendant la précédente année. Elle confirme la bonne tendance des affaires charbonnières que nous signalions dans notre précédent rapport et nous autorise à espérer un relèvement proportionnel de la rémunération de la main d'œuvre.

Nous résumons dans le tableau suivant, les variations successives survenues dans le taux de cette rémunération pendant les 9 dernières années.

		NOMBRE		MONTANT	SALAIRE I	ron t.	
ANNÉES.	d'ouvriers.	The state of the s		DES SALAIRES.	annuel.	journalier.	PROPORTION pour cent.
1888	34,216	10,209,607	298	Fr. 28,980,061 61	Fr. 846 97	Fr. 2 84	
1889	36,314	10,686,545	294	32,134,505 18	882 96	3 01	+ 4.25
1890	39,003	11,483,845	294	43,244,857 08	1,108 75	3 76	+ 25.57
1891	37,393	11,263,458	301	42,116.223 96	1,126 31	3 74	+ 1.58
1892	39,487	11,694,106	297	38,516,187 40	975 41	3 29	<b>—</b> 13.39
1893	39,136	11,427,336	294	35,305,400 38	902 12	3 08	<b>- 7.50</b>
1894	40,804	12,176,835	298	38,558,280 94	944 96	3 17	+ 4.75
1895	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36
	X, III	i din ta			Tree.	1-1-	117

Ces chiffres se rapportent aux ouvriers de toutes catégories.

Si l'on compare le salaire annuel moyen de l'ouvrier mineur proprement dit pendant les deux dernières années, on constate qu'en 1896, ce salaire s'est élevé à fr. 1286,40, somme qui dépasse de fr. 37.57 celle accusée pour l'année 1895, laquelle avait été de fr. 1248,83.

Cette plus value se chiffre par 3%.

Ce léger relèvement des salaires s'est étendu aux autres ouvriers employés à l'intérieur de nos mines.

Cette catégorie de travailleurs qui, en 1895, avait touché fr. 839.23 ont vu leur salaire annuel progresser à fr. 869.32, ce qui se traduit par une majoration de fr. 30.09, ou de 3.46 %.

Quant au personnel employé à la surface, sa rémunération annuelle a passé de fr. 733.87 qu'elle était en 1895 à fr. 746.02 en 1896, correspondant ainsi à une avance de fr. 12.15 ou de 1.65 % seulement.

Les recettes totales de l'institution ont atteint en 1896, la somme de fr. 687,902.44. Elles dépassent de fr. 21,458.99 celles rélevées en 1895.

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :								
Subside de l'État	fr.	13,635	31					
id. de la Province		2,086	00					
Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % d	les							
salaires payés aux ouvriers		627,241	35					
Intérêts des fonds placés		44,939	78					
Ensemble	fr.	687,902	44					
Elles avaient été en 1895	fr.	666,443	45					
DIFFÉRENCE EN PLUS	fr.	21,458	99					

Cette augmentation du fond d'alimentation de la caisse n'a malheureusement pas suffi pour compenser la progression toujours plus grande des charges et, cette année encore, nous nous trouvons en présence d'un déficit de fr. 13,007,95 que l'on a dû imputer sur l'avoir de l'institution. C'est là un mal qui, depuis plusieurs années, prend en quelque sorte un caractère chronique. Nos exploitants s'en sont préoccupés, mais en présence des modifications probables que la législature sera appelée à apporter au régime de nos institutions de prévoyance, ils ont cru devoir ajourner toute décision à cet égard.

Les dépenses ont atteint en 1896, la somme de

fr. 700,910.39, soit fr. 18,250.25 en plus de celles correspondantes pour l'année 1895, lesquelles s'étaient élevées à fr. 682,660.14.

Ces dépenses se subdivisent comme suit :

			A STATE OF THE STA		7.45			
1º Pensions	viagères.						374,482	26
2º Pensions	temporaire	es .			. /		46,755	43
3° Secours .							265,387	85
		]	Ensem	BLE		fr.	686,625	54
Ajoutant à	ce chiffre	celui	des	frais	d'adn	nini-		
stration ou							14,284	85
	Nous obte	enons	un to	tal.		. fr.	700,910	39

C'est le chiffre renseigné plus haut.

Comparée à celle qui représente les recettes de l'exercice, cette somme accuse un déficit de fr. 13,007.95 qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est traduit par une réduction équivalente de l'avoir social. Aussi, l'actif de la caisse qui atteignait au 31 décembre 1895, fr. 1,357,765.82 a-t-il été ramené à fr. 1,344,757.87 au 31 décembre 1896.

Le tableau suivant résume le mouvement des recettes et des dépenses pour la période s'étendant de 1888 à 1896 inclusivement.

ANNÉES.	DEGRAMA	Dénonges	DIFFÉR	ENCES.
ANNEES.	RECETTES.	Dépenses.	Boni.	Mali.
1888	Fr. 497,341 32	Fr. 532,157 16	Fr.	Fr. 34,815 84
1889	540,615 23	549,820 46		9,205 23
1890	707,877 40	560,531 76	147,345 64	
1891	694,807 89	590,983 65	103,824 24	
1892	644,536 55	604,141 81	40,394 74	
1893	597,085 87	658,356 22		61,270 35
1894	654,244 01	655,388 06		1,144 05
1895	666,443 45	682,660 14	,	16,216 69
1896	687,902 44	700,910 39		13,007 95

Il nous montre que le boni afférent aux exercices 1890-1892 dépasse encore de fr. 155,904.51 le déficit survenu au cours des six autres années de la période 1888-1896, La bonne tenue des affaires charbonnières en permettant d'augurer un relèvement du taux des salaires pour l'exercice prochain, fait concevoir l'espoir de la disparition du mali que nous constatons depuis quatre ans.

Le tableau A annexé au rapport annuel de la Commission administrative, renseigne que des diverses Sociétés affiliées, seize seulement ont fourni un excédent de recettes sur les dépenses se chiffrant par fr. 52,535.75, alors que les 27 autres, en y comprenant les sept charbonnages inactifs, ont occasionné un surcroît de dépenses de fr. 111,919.94.

Il en résulte que le déficit réel de l'exercice 1896 atteint fr. 59,384.19 que l'apport des recettes diverses ramène au chiffre de fr. 13,007.95 renseigné plus haut.

Le montant des charges pour la période s'étendant de l'année 1888 à l'année 1896 incluse, s'établit comme suit :

1888		75	fr. 457,237 40 dont fr. 332,184 40 pour pensions	
1889			fr. 466,092 68 dont fr. 333,053 80	
1890			fr. 487,666 66 dont fr. 342,610 80	
1891			fr. 505,473 18 dont fr. 351,976 60	
1892			fr. 523,004 16 dont fr. 357,383 80	
1893			fr. 566,391 66 dont fr. 392,812 00	
1894			fr. 579,750 36 dont fr. 397,162 00	
1895			fr. 629,107 40 dont fr. 404,537 80	
1896			fr. 640,501 00 dont fr. 404.178 00	
1897			fr. 663,512 00 dont fr. 415,037 00	

Ce tableau montre la progression continue des charges annuelles qui, pour l'année 1896, offrent une augmentation de 23,011 francs dont fr. 10,859 pour pensions.

Rapprochées de l'avoir de l'Association qui s'élève à fr. 1,344,757.87 seulement, elles conduisent à cette conclusion que le capital de l'institution représente tout au plus deux fois le montant des dépenses obligatoires au ler janvier 1897.

Il y a là une situation dont la gravité ne peut échapper à la clairvoyance de nos exploitants.

Le nombre d'ouvriers tués ou ayant succombé à leurs blessures s'est élevé pour l'année 1896 à 49; 66 ont été plus ou moins grièvement blessés.

Pendant l'année 1895, le nombre d'ouvriers qui ont péri avait été de 64, celui des blessés de 172, dont 106 n'ont pu être renseignés dans le rapport de cet exercice, parce qu'ils n'ont été signalés et secourus que l'année suivante.

Ainsi que nous le faisions ressortir dans notre dernier rapport, ce sont les éboulements, chutes de pierres, de houille, de bois, etc., ainsi que les chocs de wagons, de chariots, de cages, etc., qui ont, pour la plus grande part, contribué à ces accidents.

Au ler janvier 1896, le nombre global de pensions se divisait ainsi qu'il suit :

	Pensions viagères.	Pensions temporaires.
	2,413	863
Il a été accordée en 1896	248	97
	2,661	960
Retranchant les extinctions		
propres à l'exercice	149	126
Il reste au 1er janvier 1897	2,512	834

Soit au total 3346 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui, comparé à celui du précédent exercice, accuse une augmentation de 170 pensions.

Les 248 pensions viagères, jointes aux 97 pensions temporaires octroyées en 1896 comportent une dépense globale de fr. 37,395.40. Si nous en défalquons la somme de fr. 26,536.40 qui représente le montant des pensions éteintes, nous constatons que les charges s'en sont accrues de 10,859 ou 2,9 %.

Le tableau suivant renseigne le nombre de personnes secourues en même temps que les sommes distribuées pendant les neuf dernières années.

ANNÉES.	Nombre de personnes secourues.	Montant des pensions et des secours.	Somme payée en moyenne à chaque personne secourue.
1888	4,285	Fr. 516,086 57	Fr. 120 44
1889	4,325	534,354 44	123 55
1890	4,484	545,369 91	121 62
1891	4,506	575,580 88	127 74
1892	4,931	588,958 28	119 44
1893	5,088	643,378 97	126 49
1894	5,132	640,678 75	124 84
1895	5,232	668,289 14	127 73
1896	5,297	686,625 54	129 62

Nous groupons dans le tableau suivant le détail des pensions et secours répartis par catégories de bénéficiaires pendant la même période.

DÉSIGNATION				NOMBR	R DE PE	INSIONS.			
des CATÉGORIES	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1
Pensions viagères.					710				
1º Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler.	357	381	480	424	434	444	464	489	
2º Veuves d'ouvriers ayant péri par accident	541	536	544	536	620	630	610	582	1
3º Parents d'ouvriers tués	54	51	43	38	40	40	38	33	
4º Parents vieux ou infirmes .	840	876	914	979	1,010	1,100	1,182	1,249	1,
5° Divers	351	322	315	295	271	262	248	232	
Pensions temporaires.				ļ	,				
Enfants, frères et sœurs, orphelins	1,004	967	984	923	1,085	1,060	1,055	1,012	
Secours.			" "			7			
Ouvriers blessés, parents d'ou- vriers tués, ouvriers vieux et infirmes	1,138	1,192	1,276	1,311	1,470	1,552	1,538	1,635	1,
et minimes	1,100	1,104	1,270	1,011	1,470	1,002	1,000	1,000	1,

Il résulte de ce tableau qu'à part une légère réduction sur le chiffre des dépenses faites au chapitre des pensions temporaires, le montant des pensions viagères comme celui des sommes attribuées à titre de secours ne font que progresser à chaque exercice. Nous ferons remarquer que, contrairement au but originel de l'institution, les dépenses de cette dernière catégorie atteignent 38,65 % des sommes totales liquidées et viennent ainsi s'opposer à un relèvement bien désirable cependant du taux de la pension attribuée aux victimes d'accidents.

	SOMMES PAYÉES.																
88		1889	)	1890	)	1891	1000	1892		.1893		1894		1895		1896	3
-	-		1	413	141	345		ATT.		F 1/2							540
r.	-1	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	
38	36	79,197	43	83,271	43	88,055	91	90,730	22	94,537	21	97,376	82	102,038	83	103,985	91
23	87	123,283	55	120,956	60	123,131	61	125,722	51	150,075	99	139,377	81	135,940	<b>5</b> 9	132,661	20
30	41	6,018	42	5,593	87	5,355	70	5,227	11	5,628	50	4,893	46	4,455	87	4,331	44
35	59	79,037	59	83,718	29	88,705	65	92,345	82	98,994	19	105,884	29	113,748	64	121,062	47
93	31	13,803	07	13,933	68	13,474	77	12,829	83	13,133	85	12,100	58	12,614	18	12,441	24
		TO Y		- 104							K						
88	92	48,093	31	49,891	21	46,120	51	47,869	94	52,278	13	50,501	23	49,997	73	46,755	43
		-						HI T				-1-75					
	1	17			- 1	-12						13			- 1		
26	16	184,920	63	192,002	75	210,737	50	214,232	85	228,931	25	230,544	85	249,493	30	265,387	85

Cette constatation que nous avons faite à différentes reprises, nous porte à formuler l'espoir de voir à bref délai aboutir législativement les vœux formulés en vue d'assurer une réparation plus large des accidents du travail et l'institution de pensions en faveur des vieux serviteurs de la mine.

Depuis sa fondation, la caisse de prévoyance de Charleroi a reçu fr. 23,666,652.77 et dépensé fr. 22,321,894.90, de sorte que son avoir au 1<sup>er</sup> janvier 1897, se chiffre par fr. 1,344,757.87 ainsi qu'il a été établi plus haut.

### Caisses particulières de secours.

Nous rappellerons que depuis le 15 septembre 1882, les Sociétés affiliées ont assumé exclusivement l'alimentation des caisses de secours constituées auprès de chacune d'elles aussi bien que celle de la caisse commune de prévoyance.

Pour répondre à ce double service, les exploitants ont versé depuis cette époque, fr. 15,085,498.61 dont fr. 7,500,255.06 ont été affectés aux besoins de la caisse de prévoyance proprement dite et fr. 7.585,243.55 à ceux des caisses particulières.

Les dépenses imputées sur ces dernières caisses, pendant l'année 1890, se chiffrent par 646,628 francs qui se répartissent comme suit :

Secours en argent fr.	344,694 83
Médicaments	92,398 22
Charbons	26,904 25
Frais d'entretien dans les hôpitaux	18,759 69
Divers	28,237 48
Soit ensemble fr.	510,994 47
Les honoraires des médecins se sont	
élevés à	135,633 53
Dépenses totales . fr.	646.628 00

Les frais médicaux et les frais pharmaceutiques joints à ceux d'hospitalisation figurent dans cette somme pour fr. 246,791.44 ou 36,62 % soit fr. 14.20 par ouvrier secouru et fr. 5.85 par ouvrier attaché aux charbonnages affiliés.

En 1895, le même service avait absorbé fr. 244,929.64 représentant 36,96 % de la dépense globale, fr. 13.74 par ouvrier secouru et fr. 5.85 par ouvrier affilié.

Les honoraires des médecins s'élevant à fr. 135,633.53, répondent à une quotité de fr. 3.22 par tête d'ouvrier affilié et fr. 7.76 par ouvrier secouru.

En 1895, les chiffres correspondants avaient été respectivement fr. 3.17 et fr. 7.45.

Les versements opérés par l'exploitant seul tant pour le service de la caisse commune de prévoyance que pour celui des caisses particulières de secours, ont atteint pour l'exercice 1896 écoulé, la somme de fr. 1,273,869.35 contre fr. 1,265.590.81 en 1895.

Nous avons condensé dans le tableau suivant, les dépenses des diverses caisses particulières de secours pendant la période 1888-1896.

		Moyenne		
ANNÉES.	Honoraires des médecins.	Autres frais.	Ensemble.	par ouvrier.
1888	Fr. 95,029 27	Gr. 373,258 10	Fr. 468,287 27	Fr. 13 68
1889	103,025 10	374,150 70	477,185 80	13 11
1890	118,038 20	415,338 30	533,376 50	13 67
1891	114,015 16	423,124 73	537,139 89	14 38
1892	113,314 83	515,656 87	629,001 70	15 93
1893	116,068 39	483,123 75	599,192 14	15 31
1894	122,525 66	490.408 10	612,933 76	15 02
1895	132,848 90	529,759 96	662,608 86	15 81
1896	135,633 53	510,994 47	646,628 ,	15 34

Abstraction faite des frais d'administration qui restent sensiblement constants, les caisses de prévoyance et de secours ont nécessité ensemble en 1896, une dépense globale de fr. 1,333,353.54, c'est-à-dire fr. 31.63 en moyenne par tête d'ouvrier affilié.

En 1895, cette dépense avait atteint 1,330,898 francs ou fr. 31.77 par ouvrier.

La part contributive des sociétés affiliées dans l'alimentation des caisses se répartit comme suit :

Ensi	ЕМВ	LE	1	1.	fr.	1,273,869	35
Aux caisses de secours .					•	646,628	00
A la caisse de prévoyance			•		fr.	627,241	35

Ce qui correspond à une allocation de fr. 30.22 par tête d'ouvrier affilié dont fr. 14.93 pour la caisse proprement dite de prévoyance et fr. 15.34 pour les caisses de secours.

En 1895, les chiffres correspondants avaient été de fr. 14.39 et fr. 15.81 ou fr. 30.20 par tête d'ouvrier affilié.

# CAISSE DU CENTRE (1).

La caisse du Centre comprend toujours les neuf sociétés affiliées ci-après :

La Société des charbonnages de Mariemont;

20	71	Bascoup;
30	77	Houssu;
27	77	Haine-Saint-Pierre et la Hestre;
29	27	Sars-Longchamps et Bouvy;
7	77	La Louvière et la Paix;
27	77	Bois-du-Luc;
77	77	Strepy-Bracquegnies;
27	"	Havré.

Le nombre d'ouvriers occupés dans leurs diverses exploitations, s'est élevé pendant le dernier exercice à 16956, soit 118 ou environ 6 % de moins que l'année précédente.

Ces ouvriers ont fourni, en 1896, 5,042,770 journées contre 5,021,405 en 1895.

La comparaison de ces chiffres accuse, pour 1896, une augmentation de 21365 journées de travail, soit 0,4 %.

<sup>(1)</sup> Rapporteur : M. L. Guinotte.

Le taux moyen des salaires par tête d'ouvrier qui, pour l'année 1895, s'élevait à fr. 963.43, atteint fr. 997.43 pour l'année 1896. L'augmentation du salaire annuel moyen s'élève donc à fr. 33.01 ou environ 35 %.

Adoptant comme terme de comparaison les salaires de l'année 1888, nous constatons qu'en 1891, il y avait augmentation de plus de 28 %, en 1892, de 14 % environ, en 1893, de 2 %, en 1894, de plus de 6 %, en 1895 de plus de 7 % et en 1896 de plus de 11 %.

Le prix moyen de la journée pour les ouvriers de toutes catégories, s'est élevé, en 1896, à fr. 3.35 pour un nombre de journées effectives de 297,4. Les chiffres correspondants pour 1895, étaient respectivement de fr. 3.27 et de fr. 294,9.

Les recettes de la caisse se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires	. fr.	211,405 42
Subvention égale des exploitants		211;405 41
Subside de l'État		7,235 52
Subvention de la Province		1,448 08
Intérêts bonifiés en comptes courants		45,655 54
TOTAL DES RECETTES	. fr.	477.149 54

En 1895, ces recettes ne s'étaient élevées qu'à fr. 472,212.24; elles ont donc augmenté de fr. 4937.65 ou 1 %.

Ce résultat favorable est dû au plus grand nombre de journées de travail et à la hausse des salaires.

Le montant des charges qui se chiffrait au 1<sup>er</sup> janvier 1896, par fr. 447,759.60, atteint fr. 476,391.60, soit une augmentation de 19,632 francs; par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1889, elle est de fr. 207,280.80.

En 1896, des pensions ont été servies à 1511 vieux ouvriers et veuves de vieux ouvriers au lieu de 1417 en 1895, de 1244 en 1894, de 1162 en 1893, de 1091 en 1892, de 1025 en 1891, de 971 en 1890, de 895 en 1889 et de 667 en 1888.

Les sommes distribuées de ce chef, suivant le même ordre, se sont élevées à fr. 218,471, à fr. 205,766, à fr. 200,024,

à fr. 171,586, à fr. 158,423, à fr. 153,094, à fr. 144,039, à fr. 93,178 et à fr. 75,551. L'augmentation en 9 ans, est donc de fr. 142,920 ou de 189 % environ.

Du fait de la mise en vigueur de l'arrêté royal du 3 août 1889, les charges ont augmenté de fr. 143,000 environ, mais les ressources se sont accrues d'environ fr. 174,000.

De 1895 à 1896, les charges du fait de pensions aux vieux ouvriers se sont accrues de fr. 12,705 et l'excédent de ressources est d'environ fr. 5000.

Pendant l'année 1897, les charges créées par le nouveau régime augmenteront encore. Les ressources suivront également une marche ascendante, grâce à une légère hausse des salaires, mais néanmoins on peut craindre que les dépenses ne soient plus élevées que les recettes. Déjà l'an dernier nous avons fait observer, que « l'état prospère de l'industrie permettait le travail à semaine pleine, et que s'il venait à se modifier et à rendre le chômage nécessaire, la situation de la caisse deviendrait précaire ». Nous devons maintenir ces appréciations, car c'est aux circonstances favorables du moment que l'on doit de constater encore des ressources suffisantes.

Il y a donc danger réel à retarder l'application du nouveau mode de retenues voté en 1891, par les ouvriers et les exploitants. Cette modification est soumise à l'approbation des autorités depuis lors, et il est regrettable qu'elle n'ait pas encore été approuvée.

Le fonds de réserve qui était de fr. 1,504,201.96 en 1895, s'élève à fr. 1,514,451.07, ce qui donne une augmentation de fr. 10,249.11; pour 1895 cette augmentation était de fr. 28,791.14 et pour 1894, de fr. 38,327.58.

Les dépenses se sont donc accrues dans une mesure beaucoup plus grande que les ressources et il est urgent de remédier à cette situation en conformité des propositions faites par les intéressés.

### Caisses particulières de secours.

Les comptes en recettes et en dépenses soldent par un boni de fr. 5,064.75. En l'ajoutant aux soldes en boni antérieurs, il reste un boni de fr. 26,515.19.

Deux charbonnages sont en déficit au 31 décembre 1896; ils accusent un mali de fr. 12,744.29, soit fr. 594.46 d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

#### Accidents.

Le tableau suivant donne la statistique des accidents survenus depuis 1881 dans le ressort de la Caisse de prévoyance du Centre et qui ont donné lieu à des droits à des pensions (1).

<sup>(1)</sup> Il est à remarquer que les accidents graves survenus dans les charbonnages du Centre ne donnent pas tous lieu à l'intervention de la caisse. Tel est le cas pour les accidents ayant entraîné la mort de veufs sans enfants, orphelins etc., etc.

Nombre		ACC	IDENTS.	נ	rvés.	BLESSÉS.		
ANNÉES.	d'ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	
1881	12,662	26	2 05	17	1 34	9	0 71	
1882	12,893	27	2 10	13	1 ,	14	1 09	
1883	13,486	37	2 74	20	1 48	17	1 26	
1884	14,123	32	1 56	14	0 99	8	0 57	
1885	14,037	30	2 13	22	1 56	8	0 57	
1886	13,882	13	0 94	4	0 28	9	0 65	
1887	14,349	18	1 25	11	0 77	7	0 49	
1888	14,666	21	1 43	8	0 54	13	0 89	
1889	14,913	21	1 41	9	0 60	12	0 80	
1890	16,047	19	1 18	6	0 37	13	0 81	
1891	16,701	17	1 01	6	0 36	11	0 66	
1892	16,619	20	1 20	13	0 78	7	0 42	
1893	16,581	14	0 89	10	0 60	4	0 24	
1894	16,914	24	1 42	21	1 24	3	0 18	
1895	17,074	17	0 99	11	0 64	6	0 35	
1896	16,956	12	0 71	7	0 41	5	0 30	

Le nombre d'accidents ayant donné lieu à des droits à des pensions, est donc le plus faible que l'on ait relevé depuis 1881.

# CAISSE DE LIÉGE (1).

Pendant l'année 1896, abstraction faite d'une exploitation de minerai de fer sans importance, 50 établissements miniers ont été en activité dans la province de Liége; ils

<sup>(1)</sup> Rapporteur M. Ad. Firket.

se décomposent en 42 mines de houille, 7 mines métalliques et 1 minière.

Cinq de ces établissements, qui se rangent parmi les moins importants et n'ont occupé que 164 ouvriers pendant l'année, ne sont pas affiliés à la caisse de prévoyance. Par contre, deux établissements qui n'exploitent plus leurs concessions, ont continué à faire des versements à la caisse en faveur d'ouvriers occupés à des services accessoires.

Non compris ces derniers travailleurs, peu nombreux d'ailleurs, les établissement affiliés ont employé en 1896, 29,650 ouvriers, c'est-à-dire 379 de plus qu'en 1895, lesquels ont reçu en salaires, déduction faite de toute retenue, la somme de 30,063,795 francs pour 8 millions 907,186 journées de travail.

En moyenne, le salaire journalier net de l'ouvrier a donc été de fr. 3.38 et son gain annuel de 1,014 francs. Comparativement à l'année 1895, le premier a augmenté de fr. 0.02, le second de 8 francs, soit l'un et l'autre d'à peu près 1 %.

## Caisse commune de prévoyance.

## I. Recettes et dépenses.

Au chapitre des recettes résumé ci-dessous, signalons une majoration de fr. 8,765.96 de la somme versée par les exploitants, dont la cotisation est fixée à 2 % des salaires; cette majoration provient de l'augmentation du nombre des ouvriers et du taux des salaires.

De même que l'an dernier, aucun subside de la province ne figure dans ce relevé. Toutefois le conseil provincial, pour le budget de 1897, a rétabli et porté à 15,000 francs le subside que la province accordait à la caisse de prévoyance depuis l'origine de son institution. Malheureusement, parmi les conditions mises à l'octroi de cette allocation, il en est une qui crée de sérieuses difficultés en fixant pour les secours à accorder aux vieux ouvriers, un taux qui ne concorde pas avec le barème établi par le règlement de la caisse. Celle-ci a distribué en 1896, aux ouvriers inva-

lides 406,524 francs, somme supérieure de 15,526 francs aux dépenses correspondantes de 1895 et qui s'accroîtra probablement encore en 1897, même si ce barème n'est pas modifié. Dans ce cas, en admettant la même progression des dépenses de cette nature pour 1897, on voit que l'allocation de la province ne correspondra qu'à 3 1/2 °/, de celles-ci et ne permettra pas de majorer d'une manière sensible le taux des secours accordés aux vieux ouvriers.

Sommes versées par les exploitants		. fr.	607,613 58
Subvention de l'Etat			11,460 89
Intérêt des capitaux placés			74,624 96
Total des recette	s.	. fr.	693,699 43

Si la subvention des exploitants a augmenté par rapport à l'année 1895, le revenu des capitaux placés a diminué de fr. 1,620.06 et la caisse n'a reçu aucun don extraordinaire. Aussi la totalité des recettes n'a-t-elle augmenté que de fr. 1,792.13 relativement à l'année précédente.

Par contre, les dépenses se sont accrues de fr. 22,339.26, malgré l'extrême modération des frais d'administration, par suite des charges toujours croissantes de l'institution. Leur augmentation a donc dépassé de fr. 20,547.13 celle des recettes.

Les dépenses de 1896 ont atteint la somme de fr. 679,699.39 dans laquelle les pensions et secours interviennent pour fr. 670,986.32; elles se subdivisent de la manière suivante:

Pensions et secours fr	. 670,986 32
Frais d'administration, impressions, service	
médical, etc	. 8,545 23
Commissions de banque	. 167 84
Total des dépenses fr	. 679,699 39

L'excédent des recettes sur les dépenses qui, après avoir dépassé 150,000 francs en 1891 et 75,000 francs en 1892, avait décru fortement à partir de 1893, est tombé de fr. 34,547.17 en 1895, à fr. 14,000.04 seulement en 1896.

Au surplus, le tableau suivant permettra de comparer le mouvement financier de cette dernière année à celui des cinq années précédentes.

ANNÉES.	Recettes.	Dépenses.	Excédent des recettes.	Avoir à la fin de l'année.
1891	Fr. 753,277 93	Fr. 602,030 81	Fr. 151,247 12	Fr. 1,952,856 42
1892	683,752 38	608,188 24	75,564 14	2,028,420 56
1893	652,084 80	618,312 70	33,772 10	2,062,192 66
1894	672,502 67	631,360 30	41,142 37	2,103,335 03
1895	691,907 30	657,360 13	34,547 17	2,137,882 20
1896	693,699 43	679,699 39	14,000 04	2,151,882 24

## II. Pensions et secours.

Les deux tableaux suivants font connaître, pour chaque année de la même période quinquennale et pour l'année 1896 : le premier, le nombre des personnes secourues par la caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées; le second, la façon dont celles-ci ont été réparties entre les divers bénéficiaires.

ANTALIÓNICA	Nombre de	Montant de et sec	es pensions cours
ANNÉES.	personnes secourues.	total.	par personne.
1891	4,111	Fr. 586,778 47	Fr. 142 73
1892	4,140	600,295 50	145 ,
1893	4,155	610,321 ,	146 89
1894	4,282	623,199 "	145 54
1895	4,439	649,245 50	146 26
1896	4,534	670,986 32	147 99

DÉSIGNATION		NOMBRE	DE PERSO	NNES SEC	OURUES.	NE TO THE PERSON NAMED IN COLUMN TO
DES PERSONNES SECOURUES.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Ouvriers mutilés.	708	727	718	760	777	809
Veuves d'ouvriers tués.	525	522	510	528	528	521
Veuves d'ouvriers mutilés	72	76	82	87	87	90
Parents d'ouvriers	58	43	38	35	34	33
tués. Secours extraordinaires	13	16	11	. 9	24	19
Orphelins de père et mère et enfants de veuves.	424	396	373	369	357	351
Indemnités aux veuves remariées	8	11	8	3	10	9
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents	1,808	1,791	1,740	1,791	1,817	1,832
Vieux ouvriers et infirmes	2,303	2,349	2,415	2,491	2,622	2,702
Totaux généraux	4,111	4,140	4,155	4,282	4,439	4,534

MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS.												
1891	1892	1893	1894	1895	1896							
Fr. 121,116 00	Fr. 122,964 00	Fr. 125,196 00	Fr. 128,700 00	Fr. 133,908 00	Fr. 140,028 00							
85,032 00	83,160 00	83,256 00	84,888 00	84,600 00	85,608 00							
6,432 00	6,984 00	7,944 00	8,160 00	7,992 00	8,304 00							
6,444 00	5,928 00	4,860 00	5,292 00	4,800 00	4,500 00							
1,580 00	2,714 00	1,204 00	1,100 00	2,885 50	2,261 32							
26,136 00	24,768 00	23,112 00	22,488 00	21,912 00	21,936 00							
1,800 00	2,475 00	1,800 00	675 00	2,150 00	1,825 00							
					· Time							
248,540 00	248,993 00	247,372 00	251,303 00	258,247 50	264,462 32							
338,238 47	351,302 50	362,949 00	371,896 00	390,998 00	406,524 00							
586,778 47	600,295 50	610,321 00	623,199 00	649,245 50	670,986 32							

Le tableau précédent montre que les secours aux victimes d'accidents ou à leur famille ont augmenté de fr. 6,214.82 en 1896, alors que le nombre des personnes secourues dépassait de 15 seulement le chiffre de 1895.

Il résulte aussi de ce tableau que les charges que la caisse de prévoyance s'est imposées en secourant les ouvriers âgés ou infirmes, continuent à croître rapidement. En 1896, elles ont atteint 406,524 francs, c'est-à-dire 61 % de la totalité des pensions et secours.

### Caisses particulières de secours.

Le tableau suivant résume les opérations des caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liége, classées d'après la manière dont elles sont alimentées.

	mines.	ouv	RIERS.	RECE	TTES.	DÉPENSES					
CATÉGORIES.	e des n	bre.	Salaires	Retenues	Subven- tions	Monta	ant des sec	ours.	Honoraires des	TOTAL.	
	Nombre des	Nombre.	bruts.	sur les salaires.	des exploi- tants.	Argent. Médica- ments.		Charbon, pain, etc.	médecins.	TOTAL.	
a) Caisses alimentées exclusive-			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
ment par les retenues sur les salaires	K	815	690,020	15,140	100	8,369	3,296	101	2,312	14,078	
b) Caisses alimentées exclusive- ment par les subventions des exploitants	26	18,240	19,006,080	n	381,833	226,691	87,681	15,409	53,783	383,564	
c) Caisses mixtes	7	7,098	7,076,905	104,450	85,626	113,398	49,149	4,415	22,884	189,846	
Totaux	38	26,153	26,773,005	119,590	467,459	348,458	140,126	19,925	78,979	587,488	
Mines sans caisses particulières, affiliées à des compagnies d'as- surances	4	181	166,950	4,750	η	P	?	?	?	4,750	
Mines dépendant de groupes d'éta- blissements ayant une caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés (1)	8	3,480	3,577,710	61,198	24,605	53,143	23,353	2,207	14,683	93,386	
Totaux généraux	50	29,814	30,517,665	185,538	492,064	401,601	163,479	22,132	93,662	685,624	

<sup>(1)</sup> Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires ne concernent que les mines qui en dépendent.

De la comparaison de ce tableau avec celui que nous avons présenté dans notre rapport précédent pour résumer les opérations des caisses particulières de secours pendant l'année 1895, ressortent les différences suivantes :

10	Les retenues sur les salaires ont augmenté de .	. fr.	10,590
20	Les subventions des exploitants ont diminué de		31,998
30	Les dépenses totales des caisses ont diminué de		71,627

Au sujet de ces différences, il convient de faire remarquer que la première s'explique surtout par la proportionnalité des retenues aux salaires et par l'augmentation du montant de ceux-ci dans les établissements où ces retenues alimentent partiellement la caisse de secours. Quant à la diminution des subventions des exploitants, elle est en relation avec celle des dépenses et provient de ce que, dans les mines où ces subventions alimentent seules la caisse de secours (catégorie b du tableau), les exploitants se bornent, en général, à y verser les sommes nécessaires pour en solder les dépenses.

D'autre part si, en faisant abstraction des quatre petites mines qui n'ont pas de caisse particulière de secours proprement dite et sont affiliées à des Compagnies d'assurances, l'on considère l'ensemble des opérations des caisses particulières et de la caisse commune de prévoyance, on constate que les établissements miniers de la province de Liége ont consacré à l'assistance des ouvriers et de leurs familles, pendant l'année 1896, une somme totale de fr. 1,351,860 32 dans laquelle le prélèvement sur les salaires n'intervient que pour 180,788 francs, c'est-à-dire 13,4 %.

## CAISSE DE NAMUR (1).

Pendant l'année 1896, le nombre des établissements en activité, affiliés à la Caisse de prévoyance de la province de Namur, a été de 19 contre 20 pendant l'année 1895; et le nombre des établissements inactifs restés à la charge

<sup>(1)</sup> Rapporteur M. F. Tonneau.

de la dite caisse, — en absorbant une partie des dépenses sans lui apporter de ressources, — a été de 24 contre 23 l'année précédente.

L'ensemble des 43 établissements affiliés se décompose comme suit :

DÉSIGNATION.	EN ACTIVITÉ.	INACTIVES.	ENSEMBLE.	
Mines de houille	10	7	17	
Mines métalliques	4	13	17	
Carrières		3	3	
Terres plastiques.	5	1	6	
Тотаих	19	24	43	

Les 19 sociétés en activité ont occupé, en 1896, dans leurs diverses exploitations, un nombre total de 2.553 ouvriers.

Le nombre total de journées effectuées a été de 746.162.

La somme totale des salaires payés pour ce travail à été de fr. 2,383,684 77.

Il en résulte que le salaire moyen annuel a été de fr. 933 68, soit un salaire moyen journalier de fr. 3 19.

Le tableau suivant donne la comparaison de ces chiffres pour les 5 dernières années.

NOMBRE SO SO					re iées ier.	Montant	SALATRI	SALAIRE MOYEN			
ANNÉES.	Sociétés affiliées.	Sociétés en activité.	d'ouvriers.	de journées.	Nombre de journées par ouvrier.	des salaires.	annuel.	jour- nalier.			
1892	43	24	2,930	845,913	288	Fr. 2,494,735 69	Fr. 851 45	Fr. 2 95			
1893	42	22	2,694	776,502	288	2,110,080 13		2 72			
1894	43	22	2,619	757,814	289	2,151,527 29	821 50	2 84			
1895	43	20	2,639	762,121	289	2,264,364 10	858 04	2 97			
1896	43	19	2,553	746,162	292	2,383,684 77	933 68	3 19			

Le nombre des sociétés affiliées, en activité, a encore diminué en 1896, et n'a plus été que de 19 sociétés seulement au lieu de 20 en 1895.

Le nombre d'ouvriers affiliés a aussi été moindre et n'a plus atteint que le chiffre de 2,553, soit 86 ouvriers en moins.

D'autre part, l'industrie en général ayant traversé une période d'activité, la main d'œuvre a été recherchée, et le taux des salaires a subi une majoration notable.

C'est ainsi que le salaire moyen journalier a été, en 1896, de fr. 3.19 au lieu de fr. 2,97 en 1895, soit une majoration de fr. 0,22 par journée.

La somme totale des salaires payés, dans l'année 1896, par les industries minières de la province a donc également augmenté: elle s'est élevée à fr. 2,383.684 77 dépassant de fr. 119,320 67 la somme payée en 1895.

#### Recettes

Les ressources de la caisse de prévoyance ont été en légère augmentation pendant l'année 1896 comparativement à l'année 1895. Cette augmentation provient uniquement de la subvention des exploitants qui a été plus élevée par suite de la hausse des salaires.

Les recettes totales de la caisse se sont donc élevées, en 1896, à fr. 45,826 78 qui se décomposent comme suit :

Cotisation des exploitants .	fr.	36,045 88
Subvention de l'État		982
Subvention de la Province .		550
Intérêts des capitaux		8,218 90
Remboursement d'un secours	payé indûment	30
	Тотац fr.	45,826 78

Le tableau ci-dessous donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années.

	Cotisations	Intérêts	Sub	sides	
ANNÉES.	des exploitants	des capitaux.	de l'État.	de la province	Тотаих.
1892	38.210.78	10.479.98	1.197.09	550	50.437.85
1893	32.814.25	10.308.28	1.097.78	550	44.770.31
1894	32.821.49	10.076.26	1.038.07	550	44.485.82
1895	34.380.40	9.230.58	996.15	550	45.157.13
1896	36.045.88	(1) 9.094.95	982.00	46 672.83	

(1) Y compris fr. 846.05, plus value sur vente de titres, intérêts et remboursement d'obligations.

L'élévation des salaires a donc produit une majoration des versements faits par les associés; mais nous voyons que, malgré l'augmentation de fr. 1,665 48 apportée par les subventions des exploitants, l'augmentation des recettes totales pour l'année 1896, n'est que de fr. 669.55, les intérêts des capitaux ayant donné un millier de francs en moins qu'en 1895.

En dehors des recettes ordinaires, il est entré, comme produit extraordinaire, une somme de fr. 346.05 représentant le bénéfice réalisé sur la vente d'un titre de rente de 3 %.

Le total des recettes ordinaires et extraordinaires a, ainsi, atteint fr. 46,672 83.

En 1895, ce total, dans lequel était compris un boni de fr. 3,130 42 sur vente de titres de l'État Belge, avait été de fr. 48,287 55.

Les recettes définitives de 1896 sont donc restées inférieures aux précédentes de fr. 1,614.72.

### Dépenses.

Les dépenses totales de la caisse de prévoyance de Namur pendant l'année 1896 ont été de fr. 59,576 35.

Elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours	. fr.	57,114
Perception:		1,087 50
Impression et expédition		799 70
Dépenses diverses		575 15
TOTAL .	. fr.	59,576 35

Le total des dépenses pendant l'année précédente avait été de fr. 57,411 27.

Il y a donc une augmentation des dépenses pour l'année 1896 de fr. 2,165 08 provenant de pensions et secours payés en plus pendant cette année ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

	NOM	BRE	1 + 30	TANT		TANT	
DÉSIGNATION.	en 1895.	en 1896.	100	95.	1896.		
Pensions viagères.	H		F	r.	Fr.		
Ouvriers mutilés	46	48	10,540		11,120		
Veuves d'ouvriers tués	93	93	16,905	28,450	17,025	29,225	
Pères et mères d'ouvriers tués.	6	6	1,005		1,080		
Pensions temporaires.		5					
Orphelins de père et de mère.	27	27	15		70		
Enfants d'ouvriers mutilés	23	22	641	1,536	592	1,304	
Enfants de veuves	26	20	880		712		
Secours extraordinaires.							
Personnes déjà pensionnées .	6	6	384	1,00	429		
Proches parents du défunt	8	9	1,245	04.704	1,260	00 202	
Ouvriers grièvement blessés .	129	128	22,682	24,791	24,416	26,585	
Vieux ouvriers infirmes	4	4	480	-	480		
Тоталх	341	336		54,777	-2 5 (	57,114	

Nous voyons que les pensions viagères ont augmenté en 1896 comparativement à 1895 de . fr. 775 principalement pour les ouvriers mutilés; et que les secours extraordinaires aux ouvriers blessés ont également dépassé le chiffre de l'année précédente de . . . . . . . . . . . . . . . fr. 1794

Soit . . fr. 2569

tandis que les pensions temporaires ont diminué de 232 francs pendant la même période, par suite de la disparition d'un certain nombre d'entre elles.

Le tableau suivant donne la comparaison des dépenses de la caisse pendant les cinq dernières années.

ES.		ensions iagères			ension operatre		Se	ecours.		1	rotaux.		is tration.		BLE.	
ANNÉES.	Nombre.	Monta	nt.	Nombre.	Montant.		Nombre.	Montant.		Nombre.	Monta	nt.	Frais d'administration		ENSEMBLE.	
1892	139	Fr. 27,080	37	60	Fr. 1,972	27	132	Fr. 21,648	71	331	Fr. 50,700	37	Fr. 2,393 8	8 5	Fr. 3,094	2
1893	140	26,410	7	54	1,810	7)	130	23,181	27	324	51,401	n	2,819 8	5 5	4,220	8
1894	142	27,689	50	52	1,657	77	145	23,906	71	339	53,252	50	2,366 8	5 5	5,619	3
1895	145	28,449	82	49	1,536	n	147	24,791	7)	341	54,776	82	2,634 4	5 5	7,411	2
1896	147	29,225	71	42	1,304	23	147	26,585	77	336	57,114	77	2,462 3	5 5	9,576	3

#### Situation de la caisse.

Il résulte de ce qui précède que les recettes	
régulières de l'année 1896 se sont élevées à fr.	45,826 78
Les dépenses ont été de fr.	59,576 35
Reste donc un déficit de fr.	13,749 57
En déduisant de cette somme le bénéfice	
réalisé sur la vente d'un titre de rente	346 05
et le remboursement d'une obligation sortie .	500
$\operatorname{Fr}$ .	846 05

nous constatons que l'avoir de la caisse a diminué pour l'année 1896, de fr. 12,903 52.

En 1895, il avait diminué de fr. 9,123 72.

Au ler janvier 1896, l'avoir total de la caisse était de fr. 268,058 45.

Au ler janvier 1897, il était ainsi ramené au chiffre de fr. 255,154 93.

En faisant la comparaison des opérations de la caisse pendant les dix dernières années, nous obtenons le tableau suivant :

Années.	Recettes.	re		Excédent en dépenses.	Avoir total à fin d'année.						
1887	Fr. 40,000 45	Fr. 59,898 45	Fr.	Fr. 19,898 "	Fr. 314,177 96						
1888	41,960 40	59,718 15		(1) 17,757 75	304,148 32						
1889	42,818 15	58,080 90		15,262 75	288,885 57						
1890	61,216 12	54,933 65	6,282 47		295,168 04						
1891	59,059 41	53,804 81	5,254 60	,	300,422 64						
1892	(2) 50,437 85	53,094 25	,	2,656 40	297,766 24						
1893	(8) 44,770 31	54,220 85		9,450 54	288,315 70						
1894	44,485 82	55,619 35		11,133 53	277,182 17						
1895	45,157 13	57,411 27	*	(4) 12,254 14	268,058 45						
1896	(5) 46,672 83	59,576 35	7	12,903 52	255,154 93						
(1) En 1888, bénéfice sur remboursement d'obligations fr. 7,728 11 (2) En 1892, y compris bénéfice sur remboursement d'obligations. 16 82 (3) En 1893, id. id. id. 11 00 (4) En 1895, bénéfice sur vente d'un titre de rente 3,130 42 (5) En 1896, bénéfice sur vente d'un titre et remboursement d'obligation											

Le déficit annuel qui avait reparu en 1892, s'est accentué en 1893, en 1894, en 1895 et plus encore en 1896. Il ne pourra disparaître complètement, en années moyennes, que lorsque les charges laissées par les établissements et les exploitations qui ont cessé d'exister, se seront graduellement éteintes.

Les recettes et les versements se sont répartis comme suit, pendant l'année 1896, entre les différentes catégories d'ouvriers en distinguant les établissements en activité et ceux inactifs.

ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ.	Nombre.	Nombre d'ouvriers occupés.	Sommes payées par la caisse.	Sommes reçues par la caisse.	Boni.	Déficit.
Charbonnages	10	2,267	32,166	32,602 69	436 69	
Minières	4	252	11,706	3,021 24	77	8,684 76
Terres plastiques	5	34	222	421 95	199 95	,
Totaux	19	2,553	44,094	36,045 88	636 64	8,684 76
					8,04	8 12

ÉTABLISSEME	ÉTABLISSEMENTS INACTIFS								Sommes payées par la caisse.		
Charbonnages .			*					7	3,477		
Minières	٠							13	8,823		
Carrières	٠	ų.						3	540		
Terres plastiques						,		1	180		
r	ota	aux						24	13,020		

Les sommes payées en 1896, par la caisse de prévoyance pour les anciens établissements disparus ou inactifs, ne sont inférieures que de fr. 729,57 au montant du déficit constaté au bilan de cette année.

Les charges dont est grevée la caisse de prévoyance de Namur pour les établissements disparus qui ne lui fournissent plus aucune recette, continuent à diminuer progressivement, ainsi que le démontre le tableau ci-après.

Années.	ž.				Mon	tant	des dites charges.
1889					. 1	fr.	16,126
1890						21	14,643
1891						77	13,865
1892		1		-		77	12.064(1)
1893						27	11,545
1894			+			27	10.964
1895				*		77	10.762
1896						27	10,505

(1) Déduction faite de 2,955 fr. pour la mine de Namèche à Vezin-Houssois mise en non-activité cette année.

En outre de ces minières complètement éteintes, celles qui ont encore quelques ouvriers occupés ont reçu cette année de la caisse de prévoyance fr. 11,706 alors qu'elles ont seulement versé une part de contribution de fr. 3,021.24. soit encore un déficit de fr. 8,684.76 qui, ajouté aux fr. 13,020 ci-dessus, représente pour les associés actuels de la caisse une charge ancienne de fr. 21,704.76, alors que le revenu du capital et les subsides s'élèvent ensemble seulement à fr. 9,750.90.

Le nombre d'accidents ayant donné lieu à l'intervention de la caisse de prévoyance, pendant la dernière période quinquennale est renseigné dans le tableau ci-après.

	Nombre	Acci	dents.	T	ués.	Blessés.		
ANNÉES.	d'ouvriers occupés	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	Nombre.	Proportion par 1,000 ouvriers.	
1892	2,930	22	7.51	6	2,05	19	6.48	
1893	2,694	26	9.65	3	1,11	23	8,53	
1894	2,619	24	9.16	5	1.90	20	7.64	
1895	2,639	15.	5.68	2	0.76	14	5.30	
1896	2,553	. 5	1.96	0.	0,00	5	1.96	

## Caisses particulières de secours.

Les caisses particulières de secours, de même que la caisse commune de prévoyance, sont alimentées exclusivement par les exploitants.

Les secours distribués, tant en argent qu'en nature par les caisses particulières en 1896, se sont élevés à fr. 30,408.52, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

ON.	Nommes	paye s	Di	stributio	on	ux.	ecins.	rses.	NSES,	ecourus.
DÉSIGNATION.	aux ouvriers blessés.	aux ouvriers malades et à leurs familles.	en médicaments	en charbon.	en vivres et habillements.	Frais d'hôpitaux.	Hovoraires des mèdecins.	Dépenses diverses.	Total des dépenses.	Nombre d'Individus seconrus.
	11.595.17	2,703.20	5.202.80	701.50	58	290.80	5.760.20	822	.133.97	1.285
Mines métalliques.	887.22	n	577.83				1.392.10	41:	274.55	60
Carrières Terres	,	ж	2	77	n			я.	,	29
plastiques .	, *		п	*		7		*	*	1
Totaux	12,482,39	<b>2.7</b> 03,20	5.780.63	701.50		290 80	7.152,30	<b>1.239.7</b> 0	30.408.52	1.345

Ces dépenses s'étaient élevées en 1895 à fr. 33,825.99 pour 1443 ouvriers.

29	37	1894	77	34,338.73	29	1361	29
27	"	1893	77	34,313.34	27	1487	77
**	7	1892	77	33,677.59	29	1546	99

# CAISSE DE LUXEMBOURG (1).

## A. — Caisse commune de prévoyance.

Recettes.				. fr.	11,306.95
Dépenses.					9,556.85
BONI					1,750.10

(Non compris fr. 84.75 intérêts d'un livret sur la caisse d'épargne).

Les recettes ont augmenté en 1896 de fr. 492.88.

Le salaire moyen a été de fr. 3.47 contre 3.36 en 1895. Les dépenses ont augmenté de fr. 335.95 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1895, de fr. 26,286.76; au 31 décembre 1896, elle s'élevait à fr. 28,121.61.

Le nombre des établissements associés était à la fin de 1896 de 10, comprenant 10 exploitations qui ont employé en moyenne 726 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 196,020 journées de travail et reçu un salaire total de fr. 679,568, correspondant pour chacun d'eux à fr. 936.04 ou fr. 3.47 par jour.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenue sur les salaires des ouvriers						. fr.	5,096.76
Cotisation des exploitants							5,096.76
Subside de l'État							210.43
Id. de la Province							
Rente sur l'Etat							
Arriérés dus par un ancien exploitan	t d	ar	dois	ière	es		70.00
			To	TAL		. fr.	11,306.95

<sup>(1)</sup> Rapporteur M. Fabry.

Les dépenses	de	1896,	en	pensions	et	secours,	ont	été
appliquées comm	ie s	uit:		-				

39 ouvriers incapables de travailler fr. 5,244.40 16 veuves d'ouvriers													
7 parents d'ouvriers       435.00         13 ouvriers vieux et infirmes       625.00         12 enfants       430.00         3 secours       150.00	39	ouvriers	inca	apab	les	de	tra	vai	ller			fr.	5,244.40
13 ouvriers vieux et infirmes       625.00         12 enfants       430.00         3 secours       150.00	16	veuves d	ouv	rier	s.					,		٠	2,187.50
12 enfants.													
3 secours													
Total fr. 9,071.90	3	secours.					4						150.00
									To	TAI		fr.	9,071.90

Les charges de l'association étaient au le janvier 1897, savoir :

Pensions acquises, dédu	acti	ion	fai	te	des	se	cou	irs	ten	porai	res et des
extinctions de l'année.										. fr.	9,006.65
Frais d'administration		•			٠	•	•				484.95
						To	TAI			. fr.	9,491.60
Les charges étaient au	1er	jaı	nvi	er	189	96					8,472 00
Soit en plus pour 1897		÷								. fr.	1,019.60

# B. — Caisses particulières de secours.

Les	recettes	pour 1896 s	'élèvent	à.	•				. fr.	9.739.48
	Id.	1895	id.		٠		٠			9,092.43
D'o	ù une aug	gmentation	de				٠	٠	. fr.	637.05
Les	dépenses	s en 1896 s'	élèvent	à.					. fr.	8,581.83
	Id.	1895	id.		٠					10,066.91
Les dépenses de 1895 étaient donc supérieures à										
celles	de 1896	de							fr.	1,485.08

## C. - Accidents.

Ouvrier tué			1
Ouvriers blessés.			2

## Approuvé par la Commission permanente des Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs :

L'Ingénieur en chef Directeur des Mines, Membre-Secrétaire,

Louis Dejardin.

L'Inspecteur général des Mines, Président,

Louis Timmerhans.